

## Lettre des IA-IPR Etablissements et vie scolaire relative à l'évaluation des élèves, à l'attention des professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation

En ce début d'année 2017, nous tenons avant toute chose à vous adresser nos meilleurs vœux. Nous partageons tous la volonté de mieux faire réussir nos élèves dès cette année de mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire. Nous savons que l'évaluation constitue un enjeu important dans le cadre du nouveau socle commun et qu'elle est au centre de vos préoccupations actuelles. Aussi, nous vous adressons cette lettre afin de vous accompagner dans l'évaluation positive de vos élèves au quotidien, et de vous aider à remplir les bilans périodiques et à évaluer collectivement le niveau de maîtrise des élèves dans chacun des domaines du nouveau socle commun lors des bilans de fin de cycle.

Quelques propos liminaires permettant de faire le lien entre les programmes et les nouvelles modalités d'évaluation nous semblent nécessaires.

Pour rappel, les programmes d'enseignement (BO spécial n°11 du 26 novembre 2015) sont organisés par cycle de trois années ; chacun est constitué de trois volets :

- le volet 1 présente les caractéristiques du cycle ;
  - le volet 2 précise la contribution des disciplines à chacun des cinq domaines du nouveau socle commun tel qu'il est défini dans le BO n° 17 du 23 avril 2015, évalués à chaque fin de cycle ; le premier domaine (consacré aux langages) réunit quatre composantes qui ne sont pas compensables entre elles.
  - le volet 3 décline les objectifs de chaque discipline pour le cycle et explicite, à l'entrée de chaque programme disciplinaire, les liens étroits entre les compétences travaillées et les différents domaines du socle commun.
- Les trois volets, complémentaires, montrent la cohérence forte entre le travail disciplinaire et le socle commun : ils sont intimement liés.

Par ailleurs, les programmes étant organisés par cycle de trois années, un travail progressif doit être mis en place par les enseignants d'une même équipe afin de faire acquérir par les élèves les compétences et connaissances au niveau visé. L'évaluation, au quotidien, tout au long d'une année puis sur les trois années, en est fonction.

La mise en œuvre des nouveaux programmes, dans sa logique curriculaire, invite les personnels enseignants et d'éducation à proposer aux élèves des situations d'apprentissage qui participent, d'une part à l'acquisition et à l'évaluation de connaissances et de compétences, d'autre part à la construction des parcours éducatifs.

L'évaluation du niveau de maîtrise des composantes et domaines du socle est un acte institutionnel qui réunit l'ensemble de l'équipe éducative : personnels enseignants, d'éducation et de direction. Elle est le résultat d'une décision collégiale prise à partir des regards croisés des évaluateurs. Chacun des membres de l'équipe éducative, dans une démarche coopérative est concerné à



2/2

la fois par la mise en œuvre de situations permettant le développement de compétences du socle et par leur évaluation. Le professeur documentaliste et le conseiller principal d'éducation, dans leurs champs de compétences, le sont comme tous les autres personnels et pour l'ensemble des domaines, sans se limiter au domaine 2 « Les méthodes et outils pour apprendre » et au domaine 3 « La formation de la personne et du citoyen ».

Participer à un Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI) et à l'Accompagnement Personnalisé (AP), favoriser et valoriser l'engagement des élèves dans l'établissement et dans son environnement, développer les actions favorisant la lecture, mener des séances dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique (EMC) ou de l'Education aux Médias et à l'Information (EMI) sont autant d'actions qui participent pleinement de la construction des apprentissages par les élèves. En concertation avec les enseignants des disciplines, les actions doivent prévoir l'évaluation des compétences et des connaissances acquises, au regard des objectifs de formation visés (volet 3 des programmes).

De même, les quatre parcours éducatifs mis en place progressivement depuis la rentrée 2015, sont aussi l'occasion d'élaborer des activités en équipe, pour permettre aux élèves de construire, à partir d'expériences vécues, leur propre parcours en matière d'orientation, d'éducation à la citoyenneté et la santé ou dans les domaines artistique et culturel. L'application Folios permet aux élèves de garder en mémoire les projets menés et aux équipes d'évaluer l'implication et l'engagement des élèves dans la construction de leur parcours personnel.

Les réunions de bassin, pensées comme des moments de formation continue pour créer des temps de réflexion, de mutualisation et de construction collective, sont l'occasion d'aborder ces sujets.

Afin de vous accompagner sur la question de l'évaluation et de l'acquisition des compétences du socle par les élèves, vous trouverez à partir des liens suivants, des ressources disponibles sur le site académique ou sur eduscol :

<http://reformeducollege.ac-versailles.fr/l-evaluation-dans-le-cadre-de-la-reforme-du-college>

<http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html>

Le LSU, livret scolaire unique, réunit les différents bilans, périodiques et de fin de cycle et suit l'élève tout au long de sa scolarité obligatoire. C'est un outil institutionnel auquel il convient de se référer afin de s'en approprier l'esprit, quel que soit le logiciel ou l'outil utilisé.

Un document d'aide à la saisie du LSU en ligne sur Eduscol sera d'une aide précieuse pour compléter le bilan périodique (quel que soit le logiciel utilisé) :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College\\_2016/04/6/Aide\\_a\\_la\\_saisie\\_LSU\\_college\\_660046.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/04/6/Aide_a_la_saisie_LSU_college_660046.pdf). Ce document est également accessible depuis le site académique.